



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Madame Joëlle MILQUET, Ministre de l'Intérieur,
concernant la situation des inspecteurs de niveau 2A et 2B de l'ancienne PJ.
- déposée le 22 octobre 2012 -**

Madame la Ministre,

Je souhaite revenir avec vous sur un sujet que j'ai abordé à plusieurs reprises avec vos prédécesseurs : la situation des inspecteurs de niveau 2A et 2B de l'ancienne Police Judiciaire qui, à la suite de la réforme des Polices, se sont trouvés dans une situation barémique discriminatoire par rapport à leurs collègues de qualifications égales.

Leur statut ne leur permet en effet pas le commissionnement au grade supérieur alors qu'ils en bénéficieraient s'ils étaient membres d'une autre catégorie de personnel.

D'autre part, les inspecteurs 2A et 2B sont en général insérés dans les échelles barémiques M.4.2. Pour éviter la discrimination actuelle, une solution qui avait été envisagée était celle de les faire passer à l'échelle O.2, première échelle barémique de l'officier, ce qui aurait un coût réellement minime, particulièrement au regard du regain de motivation qu'une telle marque de reconnaissance pourrait susciter chez les agents concernés.

Malgré l'impact budgétaire très réduit qu'elles demandaient, j'ai souvent eu l'impression au cours de ces deux dernières années que mes interventions à ce sujet recevaient peu d'écho.

Pour cette raison, voici, Madame la Ministre, les questions que je souhaiterais vous poser :

- Pouvez-vous faire le point sur ce dossier et me faire part de ses éventuelles évolutions ?
- Envisagez-vous de nouvelles démarches afin de régulariser le statut de cette catégorie du personnel de la Police?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN



Question orale n° 16181

De : Katrin JADIN

**Concernant : La situation des 2A et 2B de l'ancienne
Police Judiciaire.**

Je suis au courant de la situation des inspecteurs 2A et 2B de l'ex-police judiciaire près les Parquets.

Il s'agit de membres du personnel qui, au sein de l'ex-police judiciaire, ont été recrutés moyennant la détention d'un diplôme de baccalauréat et ce, conformément à l'AR du 25.11.1991. Environ 57% des inspecteurs qui ont été recrutés sur la base de cet AR étaient, en réalité, titulaires d'un diplôme universitaire.

Une nouvelle vague de nominations d'office par «tapis» n'est pas souhaitable en raison de l'excédent de commissaires au sein de la Police judiciaire fédérale. Nous avons actuellement déjà plus de 400 commissaires en surnombre par rapport au cadre organique.

Toutefois, mes services réfléchissent actuellement à une formule afin de permettre à ces titulaires d'un diplôme universitaire de le valoriser. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude.

J'entamerai ensuite, comme prévue, la négociation syndicale.

J. MILQUET